



**Municipalité
de Saint-Robert**

666, chemin de Saint-Robert, C.P. 150
Saint-Robert (Québec) J0G 1S0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

À une séance régulière tenue le 5 novembre 2018 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Gilles Salvas, maire

Mesdames Annie Laliberté et Myriam Chapdelaine, conseillères;

Messieurs Michel Boisvert, Yan Bussières, Joël Pelletier et Stéphane Cournoyer, conseillers

Ainsi que Mme Nathalie Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION 6812-11-2018

DÉCLARATION À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par M. Yan Bussières, secondé par Mme Myriam Chapdelaine que le Conseil de la Municipalité de Saint-Robert:

- se déclare comme une Municipalité alliée contre la violence conjugale;

ADOPTÉ

Vraie copie certifiée conforme signée ce 6 novembre 2018

Nathalie Lussier,
Directrice générale/secrétaire-trésorière

n.b. : le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil.